

BUREAU DE LIGUE REUNION DU 27 NOVEMBRE 2025 – VISIOCONFERENCE

PAGE 1/3

Présence des Membres du Bureau :

M. GRENET François, Président.

M. BOUARD Gilles, Président délégué.

Mme VEYSSY Catherine, MM. BASQ Stéphane, BLONDY Jonathan, ETHEVE Franck, FOUILLET Laurent, GUAGLIARDI Loreto, JOHNSON Timothée, LAGARDE Bernard.

Excusé : M. Marc LEYGE.

Assistant : M. Christophe FUGERAY Directeur Général, ML NADAL, Directrice administrative, Eric Lestrade responsable du service juridique.

Le Président de la Ligue ouvre la séance à 18 h 30 et remercie les membres présents.

En ouverture de la réunion et à la suite à l'intervention de Jonathan Blondy, président du district Dordogne-Périgord, les membres du Bureau s'interrogent sur la proposition de modification des Statuts types des Ligue et des districts, rappelée ci-dessous, soumise au vote des délégations le 13/12 prochain lors de l'Assemblée Fédérale :

« Si en cours de mandat, un membre du Comité de Direction fait l'objet d'une interdiction, sanction, ou condamnation prévue à l'article 13.2.1 des présents statuts, il perd immédiatement sa qualité de membre du Comité de Direction, jusqu'au terme du mandat. La vacance de poste est alors comblée selon les modalités définies à l'article 13.3 des présents statuts ».

Il ressort des échanges que cette disposition, soumise au vote, pourrait mettre en difficulté la composition des comités de ligue ou de district. En effet, il arrive désormais que, parmi les membres des CD des instances, se trouvent des joueurs en activité et donc susceptibles d'être sanctionnés à suite d'un fait de jeu. A ce titre, il apparaîtrait inconcevable qu'ils puissent perdre leur qualité de membre élu pour ce seul motif, puisque l'article 13.2.1 des Statuts types prévoient la perte de la qualité d'éligibilité à toute personne sanctionnée d'une suspension ferme supérieure à 5 matchs.

Etude sur le devenir des sites du Haillan et de Puymoyen - Retour sur la réunion du 4 novembre 2025

Christophe Fugeray, Directeur Général, fait part aux membres du Bureau des conclusions de l'étude, présentées lors de la réunion du 4 novembre au Haillan, en présence des membres du Comité de pilotage de la Ligue.

Il rappelle la demande de la DTN de procéder au regroupement des deux Pôles, garçons et filles, sur un même site en 2028/2029, ayant déclenché la commande de cette étude.

3 scénarios ont été présentés par le cabinet en charge du dossier :

- . Scénario 1 : Séparation des fonctions avec la partie administrative et le Centre technique à Puymoyen et les Pôles au Haillan
- . Scénario 2 : Construction complète de l'ensemble des locaux sur un site à définir vierge de toute construction (foncier à acquérir)
- . Scénario 3 : Ensemble des fonctions au Haillan avec une partie développée sur un foncier à acquérir.

Chaque scénario a été analysé au regard des nombreux critères, étant rappelé que les estimations présentées ne prennent pas en compte l'achat / revente du foncier.

Au vu des montants annoncés pour chaque scénario (de 15 à 33 millions d'euros selon le projet), la LFNA ne pouvant assumer actuellement une telle charge financière, le comité de pilotage a décidé de mettre en pause le travail du programmiste.

Les membres du Bureau sont conscients de l'impossibilité actuelle de centraliser les activités de la Ligue sur un seul site. Au vu de l'ensemble de ces éléments, Christophe Fugeray informe les membres du Bureau de la décision des membres du Comité de pilotage :

- Reprendre l'étude réalisée sur la précédente mandature consistant en la construction d'un nouveau bâtiment sur le site du Haillan, permettant l'accueil des deux pôles en respectant le cahier des charges fédéral. Une réunion du Comité de pilotage est envisagée le 17/12/2025.

BUREAU DE LIGUE REUNION DU 27 NOVEMBRE 2025 – VISIOCONFERENCE

PAGE 2/3

- Prévoir des travaux de mise aux normes sur les bâtiments du siège de Puymoyen.

Les membres du Bureau soulignent l'importance d'une vision à long terme. L'entretien des bâtiments -actuellement vieillissant- est primordial, notamment pour offrir de bonnes conditions de travail aux salariés sur les deux sites.

Evocation de la CRCM à la suite de la décision CR Appel du 14 octobre 2025

Le Président de la Ligue informe les membres du Bureau qu'il a reçu une demande d'évocation de la Commission Régionale de Contrôle des Mutations (CRCM), formulée sur le fondement de l'article 198 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Celle-ci porte sur une décision rendue par la Commission Régionale d'Appel permettant au club appelant de bénéficier de la dispense du cachet mutation, en vertu de l'article 117, alinéa b) des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, au bénéfice de plusieurs joueurs de la catégorie U14 quittant leur club en raison de l'impossibilité pour ce dernier de lui proposer une pratique de compétition de leur catégorie d'âge.

François Grenet explique que cette demande de la CRCM soulève deux problématiques bien distinctes.

En premier lieu, une problématique de principe. Il ne lui apparaît pas souhaitable de remettre en cause les décisions d'une Commission telle que la Commission d'Appel bénéficiant de garanties d'indépendance et d'impartialité renforcées.

Toutefois et en second lieu, le Président explique que si cette disposition des Règlements Généraux de la F.F.F. doit poser une vraie difficulté pour nos clubs, il sera alors nécessaire de faire remonter l'information à l'instance fédérale, à travers un vœu de modification du texte.

Loreto Guagliardi, Président du District des Landes, prend la parole pour sensibiliser sur les risques que cette disposition fédérale, interprétée ainsi, ferait courir aux clubs départementaux. Pour autant, il se range à l'avis de François Grenet sur le fait de ne pas proposer l'évocation au Comité de Direction de la Ligue.

Timothée Johnson, Président du District de la Haute-Vienne, donne alors son avis sur la demande de la CRCM. Il considère, de son côté, qu'il serait judicieux, d'un point de vue démocratique, de soumettre l'évocation au Comité de Direction de la LFNA, sans présager de l'issue de la procédure.

S'ensuit alors un échange d'arguments juridiques entre Timothée Johnson et Eric Lestrade, Directeur juridique de la Ligue, sur l'interprétation qu'il convient de donner à la disposition de l'article 117. Selon ce dernier, une modification rédactionnelle permettrait d'enlever toute ambiguïté d'interprétation.

La décision est donc prise de ne pas soumettre cette question au Comité de Direction de Ligue, mais de proposer un amendement de l'article 117, alinéa b) au groupe de travail qui réfléchit à la refonte des règlements fédéraux.

Calendrier prévisionnel des réunions sur la 2^{ème} partie de saison

Bureau de Ligue (en visio à 18 h 30) : jeudis 22 janvier ; 26 février ; 9 avril ; 21 mai ; 18 juin 2025

Comité de Direction : samedi 31 janvier (Le Haillan) ; samedi 7 mars (Puymoyen) ; samedi 18 avril (Le Haillan) ; mardi 2 juin en visio ; lundi 29 juin 2025 en visio.

Assemblée Générale de la LFNA : samedi 27 juin 2025 – lieu à déterminer.

Le Président de la Ligue rappelle son souhait de délocaliser les réunions du Comité de direction dans les territoires.

BUREAU DE LIGUE REUNION DU 27 NOVEMBRE 2025 – VISIOCONFERENCE

PAGE 3/3

Aussi, les lieux indiqués ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés selon les propositions restant à recevoir des président(e)s de district.

Retour sur l'Assemblée Générale Financière des 8 et 9 novembre 2025.

Les membres du Comité de direction ainsi que les clubs ont été destinataires des résultats des votes des clubs lors de la dernière Assemblée financière et ordinaire des 8 et 9 novembre 2025.

Jonathan Blondy indique avoir été interrogé par plusieurs clubs de son département sur la convention réglementée n°2 qui concerne la rémunération versée au précédent président, sachant que les clubs avaient voté majoritairement contre son indemnisation sur les AG précédentes.

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DE LA LFNA 8 ET 9 NOVEMBRE 2025					
	CLUBS	Nombre	%	Voix	%
	Convoqués	1 176	100,00%	6 542	100,00%
	Votants	820	69,73%	4 704	71,90%
	Non votants	356	30,27%	1 838	28,10%
Assemblée Générale Financière					
1	Approbation du rapport financier de l'exercice 2024/2025	3 923	96,36%	148	3,64%
2	Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et approbation des comptes clos au 30/06/2025	3 973	96,67%	137	3,33%
3	Affectation du résultat 2024/2025 à la « Réserve pour projets sportifs »	4 025	97,25%	114	2,75%
4	Convention réglementée 1 : Remboursements et prise en charge de frais de déplacements, de missions et de réceptions.	3 051	83,66%	596	16,34%
5	Convention réglementée 2 : Indemnisation allouée à l'ancien Président S. Ennaji.	1 346	39,67%	2 047	60,33%
6	Convention réglementée 3 : Indemnisation allouée au Président F. Grenet.	2 741	80,31%	672	19,69%
7	Convention réglementée 4 : Attribution de subventions et autres aides aux districts.	4 251	98,02%	86	1,98%
8	Convention réglementée 5 : Facturation aux districts.	2 937	82,71%	614	17,29%
9	Convention réglementée 6 : Prêts aux districts.	3 903	95,85%	169	4,15%
10	Approbation du budget prévisionnel 2025/2026	3 739	94,73%	208	5,27%
Assemblée Générale Ordinaire					
11	Système de rétrogradation du championnat R1 vers R2, à l'issue de la saison 2025-2026	3 223	90,92%	322	9,08%
12	Règlement de la nouvelle compétition FUTSAL U18	3 090	96,80%	102	3,20%
13	Règlement de la nouvelle compétition FUTSAL Féminine	3 155	97,44%	83	2,56%
14	Proposition de modifications des textes : Règlement intérieur LFNA : article 2 - Le Comité de direction	3 596	95,16%	183	4,84%
15	Proposition de modifications des textes : Règlement généraux LFNA : article 15 - Accès/ions / Pétrogradations - ajout d'un article 8	3 474	93,39%	246	6,61%
16	Délégation LFNA aux Assemblées Fédérales 2025-2026 : Election des 4 binômes de délégués (1 par tranche de 50 000 licenciés) pour la saison 2025-2026 : 1er binôme : titulaire Marie-Ange AYRAULT GUILLOUT - suppléant Jean-Jacques DARROMAN	3 744	92,88%	287	7,12%
17	Délégation LFNA aux Assemblées Fédérales 2025-2026 : 2ème binôme : titulaire Frédéric DARRIGUES - suppléant Lilian HONDELATTE	3 672	91,96%	320	8,02%
18	Délégation LFNA aux Assemblées Fédérales 2025-2026 : 3ème binôme : titulaire Catherine VEYSSY - suppléant Marc LEYGE	3 769	93,52%	261	6,48%
19	Délégation LFNA aux Assemblées Fédérales 2025-2026 : 4ème binôme : titulaire Laurent FOUILLET - suppléant Pierre FOUILLET	3 661	92,57%	294	7,43%

Questions diverses

A la demande des Présidents de district, le trésorier de la Ligue, Laurent Fouillet, précise que le versement du 1^{er} tiers des subventions sera réalisé dans les prochains jours.

Fin de séance à 20 h 15.

Le Président de la LFNA,
François GRENET



La Secrétaire Générale,
Catherine VEYSSY

